

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2026

---

GARANTIR LE BÉNÉFICE DES PRESTATIONS FAMILIALES AUX ENFANTS PLACÉS -  
(N° 2493)

Tombé

N° AS60

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« 262-19-1 du code de l'article »

les mots :

« 262-19 du code de l'action ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.